

Comment bénéficier des SME Packages IA et cybersécurité ?



Deux nouvelles aides financières s'inscrivant dans le cadre des SME Packages viennent de voir le jour. Destinées à accélérer le processus de digitalisation des PME, elles couvrent les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité.

Un cadre idéal, propice à une telle annonce : le ministre Lex Delles a profité de l'évènement [Future Ready Days](#) – co-organisé le 11 mars dernier à la Luxexpo par le ministère de l'Economie, la House of Entrepreneurship de la [Chambre de Commerce](#) et la Chambre des Métiers –, pour réaffirmer la volonté gouvernementale de placer le curseur sur les nouvelles technologies. Cette ambition s'incarne dans le lancement de deux nouveaux SME Packages liés à l'IA et à la cybersécurité. Ce dispositif d'aides financières à destination des petites et moyennes entreprises

(PME) a été mis en place en 2019. Pour rappel, les précédents SME Packages portaient sur la transformation digitale, l'optimisation de l'expérience client et la transition énergétique.

Pourquoi solliciter ces aides?

- Pour implémenter un outil en mesure de renforcer la protection contre les cyberattaques
- Pour favoriser l'intégration de solutions d'intelligence artificielle dans les processus des PME

Quel est le profil des entreprises éligibles ?

- Disposer d'une autorisation d'établissement
- Remplir les trois conditions d'une PME (effectifs, chiffres d'affaires annuel et bilan annuel)
- Avoir son siège social au Luxembourg

Quels montants ?

- Pour chacun des deux Packages, l'entreprise doit réaliser un projet dont le coût se situe entre 3.000 euros et 25.000 euros (HTVA)
- Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Economie couvre 70 % des coûts éligibles
- Le remboursement de l'entreprise intervient après la mise en place du package

A qui s'adresser ?

- Package IA : [prendre contact avec la House of Entrepreneurship](#) de la Chambre de Commerce ou le service [eHandwerk de la Chambre des Métiers](#) (pour les entreprises artisanales)
- Package Cybersécurité : la House of Entrepreneurship constitue toujours le point d'entrée ; s'agissant des entreprises artisanales, elles doivent se tourner vers le département Cybersecurity eHandwerk de la Chambre des Métiers